

No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 15 novembre 2023 à 14h30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Madame Dominique Forget, représentante Val-David
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

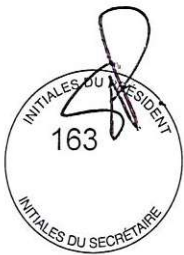
Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 14 h 30.

RÉSOLUTION 883-11-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Renouvellement du contrat d'assurances générales
 - 4.2 Renouvellement contrat d'entretien ménager pour l'année 2024
 - 4.3 Application du calendrier de conservation pour l'année 2023 et destruction des boîtes
 - 4.4 Nomination aux postes de président et vice-président et signataires des effets bancaires
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi
6. **OPÉRATIONS**
 - 6.1 Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 80
7. Période de questions
8. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 884-11-2023 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2023, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 octobre, tels que rédigés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 885-11-2023 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance générales doit être renouvelé le 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a offert un renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025 au coût de 37 613 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025 au coût de 37 613 \$ + taxes.


D'AUTORISER le paiement de la prime d'assurance au Fonds d'assurance des municipalités du Québec, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 886-11-2023

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire reconduire le contrat pour l'entretien ménager de ses locaux situés au 380A, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Line Isabelle entretien ménager;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :


D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer le renouvellement du contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2024 au coût de 55.00 \$ par semaine, soit 2 860.00 \$ plus taxes applicables, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

RÉSOLUTION 887-11-2023

APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2023 ET DESTRUCTION DES BOÎTES

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

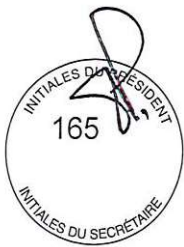
CONSIDÉRANT QUE les listes préparées le 20 septembre 2023 ont été dûment approuvées par le secrétaire-trésorier par intérim.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'APPROUVER les listes des boîtes à détruire préparées le 20 septembre 2023 conformément au calendrier de conservation dûment approuvé et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 888-11-2023
NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATAIRES
DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué

DE NOMMER Madame Dominique Forget à titre de présidente et Monsieur Steve Perreault à titre de vice-président à compter du 16 novembre 2023 et ce, jusqu'au 6 décembre 2024.

DE DÉSIGNER le président et le vice-président pour la signature des effets bancaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 889-11-2023
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 15 novembre totalisent 1,345,943.14 \$ et se détaillent comme suit :

Traitements bancaires du 16 août 2023 au 15 novembre 2023:	1,037,761.14 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 16 août au 15 novembre :	308,182.00 \$
Total :	1,345,943.14 \$

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 16 août 2023 au 15 novembre 2023 totalisant 1,345,943.14 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU
DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 août 2023 au 15 novembre 2023 par les responsables d'activités budgétaires.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 890-11-2023
FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 80

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 80 a été embauché à titre de chauffeur-opérateur le 8 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 80 n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations énoncées dans sa description de poste à plusieurs reprises;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE CONFIRMER la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 80 à compter du 10 octobre 2023 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jean Léo Legault

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 891-11-2023
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Richard Forget de lever la présente séance à 14 h 36.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Ferreault
Président

Jean Léo Legault
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim